

Communiqué de presse

Transparency Maroc a tenu son assemblée générale ordinaire en Avril 2021 pour débattre les rapports moral et financier de l'exercice 2020.

Le rapport moral a relaté les mesures de confinement, de restriction de la circulation sur l'ensemble du territoire et la fermeture des frontières, exigées par la pandémie ainsi que la mobilisation des ressources humaines de la santé publique au premier rang.

Le rapport a valorisé les mesures d'assistance déployées en faveur des salariés immatriculés à la CNSS et aux indigents inscrits au RAMED, comme une alternative modeste et limitée dans le temps à une partie des 25 millions de citoyens en situation de précarité. Néanmoins, il a relevé l'impact considérable de la pandémie sur l'activité économique et les revenus ainsi que les procédures gouvernementales exceptionnelles relatives aux marchés publics, source de risque d'amplification du fléau de la corruption.

Le rapport a évoqué également l'action répressive de la justice contre les manifestations pacifiques, contre la liberté d'expression et les journalistes ainsi que l'atteinte à la vie privée des militants. Les journalistes en détention provisoire prolongée ont été contraints d'observer de longues grèves de la faim pour défendre leur droit à un procès équitable, risquant leurs droits à la vie.

Le rapport a relaté la reconnaissance de la marocanité du Sahara par les États-Unis, mise en balance avec la normalisation des relations avec Israël, et le recours à la violence contre les manifestants opposés à cette normalisation.

Si le rapport a enregistré la ratification de la loi de l'Instance de probité, en élargissant ses pouvoirs d'enquête administrative avec la possibilité de saisie du ministère public en cas d'infractions à caractère pénal, il n'a pas manqué de relever les limites de l'application des textes de lois à la lumière de l'expérience négative du conseil de la concurrence, dont le président s'est vu démis de ses fonctions pour des raisons liées à la révision des procédures du Conseil et remplacé par un nouveau président avec la délégation au chef du gouvernement de réviser la loi en question menaçant de geler cette institution, réduisant la problématique principale de la concurrence qui affecte la crédibilité, l'indépendance et les pouvoirs de cet organe constitutionnel.



Le rapport a montré le modeste bilan de l'application de la loi du droit d'accès à l'information, notamment en ce qui concerne la publication proactive, le gel de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et le corpus législatif contre la corruption, notamment l'incrimination de l'enrichissement illicite, et le conflit d'intérêt ainsi que le projet de loi organique relative aux droits des justiciables contre les lois inconstitutionnelles, ce qui a impacté négativement les indices de la bonne gouvernance dont l'indice de perception de la corruption, l'indice de la démocratie, l'indice d'attractivité des IDE, l'indice de l'état de droit et l'indice de la liberté de la presse, reflets de l'existence d'une corruption systémique et étendue qui se nourrit sur l'irrespect de l'Etat de droit et l'étouffement de la liberté d'expression.

Le 10 Mai 2021

Le bureau exécutif